

## **Conseil canadien du commerce de détail**

### **Réponses**

#### **1. Reprise économique et croissance**

*Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?*

En raison du rôle clé qu'il joue en reliant la production et la consommation, le secteur du commerce de détail a d'importantes retombées directes et indirectes sur l'économie canadienne. Un secteur du commerce de détail en bon état est un facteur essentiel au bien-être et à la reprise économique du Canada pour de nombreuses raisons : • Dans l'ensemble, le secteur du commerce de détail est le plus important employeur au Canada et fournit des emplois à plus de deux millions de Canadiens. • Le secteur génère des ventes à hauteur de plus de 300 milliards de dollars par an et contribue directement à plus de 74,2 milliards de dollars au produit intérieur brut du Canada. En plus de ses apports directs à l'économie du Canada, le secteur du commerce de détail au Canada investit massivement dans les transports et la logistique, la technologie de l'information, la construction, la publicité et la formation – lesquels profitent tous directement à tous les secteurs de l'économie. Pour que l'industrie du commerce de détail continue de se développer dans l'économie actuelle, le gouvernement fédéral doit prendre des mesures délibérées et calculées pour assurer un marché concurrentiel au Canada. Les mesures fédérales particulières pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada sont : • Éliminer les obstacles comme les tarifs douaniers sur les importations et revoir l'utilisation des régies des marchés agricoles, comme celles mises en place pour les produits laitiers, les œufs et la volaille, afin d'accroître la compétitivité des importateurs et des détaillants au Canada. • Soutenir le rapport final du Groupe de travail sur l'examen du système de paiements, *Le Canada à l'ère numérique*. Cette étude a révélé que, à moins que le Canada ne mette sur pied un système de paiements numérique moderne, les Canadiens ne seront pas en mesure de participer pleinement à l'économie numérique du XXI<sup>e</sup> siècle, et il en découlera une diminution du niveau de vie dans tout le pays et une perte sur le plan de la compétitivité internationale. Dans son rapport, le Groupe de travail a aussi indiqué qu'un système de paiements modernisé pourrait permettre des économies pouvant atteindre 2 % du PIB au titre des gains de productivité. • Mettre sur pied immédiatement un groupe de travail spécial ayant pour mandat de recommander dans les plus brefs délais des mesures à prendre pour que le Canada devienne un chef de file dans l'économie numérique.

#### **2. Création d'emplois**

*Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?*

Dans le contexte du libre-échange, l'harmonisation des règlements et l'établissement de conditions justes et équitables pour l'industrie du commerce de détail sont nécessaires pour encourager la création d'emplois et assurer la compétitivité sur le marché mondial. Les divergences entre les régimes réglementaires et stratégiques peuvent ajouter aux écarts de prix entre le Canada et les États-Unis du

fait que les deux marchés sont fortement intégrés. Le gouvernement devrait prendre rapidement des mesures afin d'harmoniser les pratiques réglementaires, tant au niveau national qu'à l'échelon international, et pour alléger le fardeau administratif pour que les détaillants demeurent compétitifs et soient en mesure de suivre le rythme des avancées scientifiques et des demandes changeantes des consommateurs. On trouve un exemple clair de politiques internes ayant des effets négatifs sur les affaires dans les divers programmes de gérance environnementale qui ont proliféré dans tout le Canada. Ainsi, les détaillants doivent se conformer à plus de 70 régimes locaux et provinciaux différents qui visent tous le même but. Le gouvernement fédéral pourrait collaborer avec ses homologues provinciaux pour normaliser ces programmes à l'échelon national. La mise en place des nouvelles dispositions réglementaires canadiennes concernant les sièges d'auto pour enfants est un exemple récent du manque d'harmonisation entre le Canada et les États-Unis. Le règlement est entré en vigueur au Canada le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et Transports Canada a alors fourni l'explication suivante : « Ce règlement a été réécrit afin de s'harmoniser avec celui des États-Unis en ce qui concerne un nombre important de questions et d'y ajouter de nouvelles exigences uniques au Canada liées à la mise à l'essai ». Cependant, ce sont précisément ces « nouvelles exigences uniques » au Canada qui perpétuent le manque d'uniformité au niveau des normes entre le Canada et les États-Unis. Pour traiter des enjeux comme ceux mentionnés ci-dessus, le gouvernement fédéral devrait mettre en place un sous-comité du Conseil du Trésor « intégrant le milieu des affaires », ayant pour mandat de conseiller le gouvernement au sujet des mesures réglementaires prises par les ministères, à savoir si elles soutiennent les résultats souhaités du Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation et le travail du gouvernement du Canada portant sur la réduction des lourdeurs administratives. Les ministères devraient aussi être tenus de faire état dans leurs résumés de l'étude d'impact de la réglementation de la façon dont ils ont harmonisé les règlements avec les dispositions américaines similaires ou sinon, expliquer pour quelle raison ils ne l'ont pas fait.

### **3. Changement démographique**

*Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?*

Dans l'ensemble, le secteur du commerce de détail est le plus important employeur au Canada, il fournit des emplois à plus de deux millions de Canadiens et il génère des ventes à hauteur de plus de 300 milliards de dollars par an. Le secteur du commerce de détail demeure un élément essentiel de la fragile reprise économique du Canada et les emplois générés par ce secteur seront un indicateur clé du caractère soutenu de la reprise économique. Les détaillants travaillent fort pour soutenir la croissance de l'emploi et les possibilités de carrière, pour promouvoir et soutenir les investissements du commerce de détail dans les collectivités, pour offrir davantage de choix au consommateur et pour accroître la compétitivité de l'industrie. Ils comptent sur le gouvernement pour assurer la stabilité, la certitude, la flexibilité et l'adaptabilité. Les détaillants canadiens veulent une approche pragmatique, délibérée et calculée au niveau des changements législatifs et stratégiques et ils s'attendent à ce que le gouvernement présente des politiques réceptives, justes et équilibrées. Les détaillants aimeraient que des changements soient apportés aux restrictions et aux limites imposées dans les divers programmes d'immigration (provinciaux et fédéraux), de façon à avoir accès au personnel talentueux dont ils ont besoin pour leurs entreprises. Étant donné que bon nombre des membres du Conseil sont des détaillants nationaux ayant des établissements dans tout le Canada, nous encourageons aussi le gouvernement à poursuivre le travail avec ses homologues provinciaux pour simplifier les lois et les règlements concernant l'immigration dans les provinces et les territoires. Nos membres nous disent qu'ils consacrent beaucoup trop de temps au fardeau administratif créé par des cadres réglementaires incompatibles, ce qui a pour effet de réduire leur productivité et nuit à leur capacité de se concentrer

sur les impacts économiques positifs et les avantages qu'ils offriraient si ce n'était de cela. Les avantages d'un processus administratif efficace et rationalisé sont immenses du fait que les entreprises seront plus productives et contribueront davantage à la force économique du Canada. Pour ce qui est de la réduction des lourdeurs administratives au niveau des politiques en matière d'immigration, nous aimerions que le gouvernement, par le truchement de la Commission sur la réduction de la paperasse, réalise un processus consultatif pour mieux connaître les défis au niveau de la réglementation clé et examiner le mode d'application de ces exigences afin de formuler des recommandations au sujet du fardeau réglementaire pesant sur les petites entreprises. Il faudrait mettre l'accent sur les irritants qui ont un effet nuisible clair sur la croissance, la compétitivité et l'innovation.

#### **4. Productivité**

*Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?*

Les détaillants ont pris de nombreuses mesures pour maximiser la compétitivité, réduire au minimum les fermetures de magasins et les mises à pied, diminuer les coûts et atténuer d'autres façons l'impact de la récession récente tant sur les détaillants que sur les consommateurs canadiens. Ceci dit, l'élimination des taux tarifaires appliqués aux biens qui proviennent nécessairement de l'étranger ainsi que l'examen du système actuel de gestion de l'offre au Canada constituent un incitatif important et nécessaire qui pourrait donner lieu à une baisse des prix de ces biens et entraîner une augmentation des dépenses des consommateurs au Canada en plus d'offrir un marché davantage concurrentiel aux détaillants. Ces mesures seraient également en conformité avec les attentes suscitées par les négociations actuelles à la suite desquelles le Canada pourrait devenir membre du Partenariat transpacifique. L'exonération des droits de douane sur certains ou la plus grande partie des biens manufacturés ne nuirait pas à la production canadienne si l'abolition proposée des droits imposés aux biens manufacturés ne s'appliquait qu'aux seuls biens qui ne sont pas disponibles ou qui sont difficiles à obtenir auprès des manufacturiers canadiens. Cette mesure refléterait aussi les actions prises récemment par certains des principaux partenaires commerciaux du Canada, dont les États-Unis, où il a été reconnu que l'élimination des tarifs inutiles et désuets offrirait un soulagement immédiat et direct aux honnêtes familles de travailleurs. Pour ce qui est de la gestion de l'offre, il est important de noter que les détaillants respectent et soutiennent le milieu agricole et l'industrie agroalimentaire du Canada. Cependant, parmi les produits les plus populaires que les consommateurs canadiens achètent aux États-Unis au cours d'excursions de l'autre côté de la frontière, on trouve les produits soumis à la gestion de l'offre, comme le lait, les œufs, le fromage et les produits de fromage et la volaille. Au Conseil, nous sommes d'avis que le système actuel de gestion de l'offre favorise injustement une industrie au détriment de l'autre – dans ce cas, les agriculteurs au détriment des détaillants – et ce, au détriment du consommateur canadien et de l'industrie du commerce de détail. Si les agences de commercialisation doivent continuer d'exister au Canada, nous croyons, au Conseil, qu'un examen approfondi du système canadien de gestion de l'offre et de ses impacts en aval doit être effectué et que des mesures doivent être mises en place pour protéger les détaillants. On pourrait inclure parmi ces mesures l'exemption des produits soumis à la gestion de l'offre des limites d'exemption personnelle à la frontière (comme les exemptions applicables au tabac et à l'alcool) ou des limites en la matière et une application plus stricte des restrictions à la frontière.

## 5. Autres défis

*On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?*

Les détaillants, et les collectivités qui dépendent de leur croissance et de leur bien-être, sont en train de devenir le groupe le plus menacé dans une économie caractérisée par la parité monétaire entre le Canada et les États-Unis. Si l'économie américaine ne commence pas à montrer des signes de croissance économique soutenue, on prévoit une augmentation des achats transfrontaliers de même que des achats en ligne à l'étranger. La baisse des prix demeurera la norme aux États-Unis, élargissant l'écart de prix entre les deux pays et entraînant des impacts négatifs sur les détaillants canadiens, les investissements dans le commerce de détail et la création d'emplois. Les détaillants soutiennent les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour une plus grande clarté, pour plus de transparence et pour un meilleur choix du commerçant sur le marché des cartes de débit et des cartes de crédit. Cependant, tandis que de nouvelles technologies voient le jour, les détaillants demeurent préoccupés du fait que ces changements pourraient entraîner une hausse de leurs frais et une gamme d'options de paiement moins large pour le consommateur. Parmi les questions clés intéressant les détaillants, mentionnons : le choix du commerçant, le rapport coût-efficacité, la fiabilité et la sécurité pour les entreprises et les consommateurs, une concurrence accrue et une plus grande transparence sur le marché des paiements. Le gouvernement fédéral a un rôle clé à jouer en assurant un système de paiements durable pour les détaillants de même que pour les consommateurs. L'intervention de l'État pour enchâsser les objectifs suivants dans un nouveau code de déontologie de l'industrie est essentielle pour le système de paiements canadien, quel qu'il soit :

- Assurer que les principes énoncés dans le code de déontologie applicable aux paiements évoluent pour inclure les paiements par téléphone mobile. Notamment, le code doit assurer que les options en cas de défaut de paiement sont fixées par le client et que les institutions de dépôt offrent une option de débit à faible coût dans le cadre de l'offre de services en cas de paiement par téléphone mobile.
- Ainsi, il est essentiel que le gouvernement soutienne la restructuration proposée par l'Association Interac visant à assurer que l'Association exerce une gouvernance appropriée et dispose des ressources nécessaires pour exercer une concurrence efficace sur le marché des paiements et continue à offrir aux commerçants et aux consommateurs canadiens une option de débit à faible coût viable en toutes circonstances.
- Reconnaître le droit des commerçants de prendre des décisions d'affaires en leur laissant la possibilité de choisir les formes de paiement et les options de paiement qu'ils sont disposés à accepter et les conditions applicables.